

PÈRES NOËL BLEUS Le Mouvement de la condition paternelle Valais a sensibilisé le public à sa cause samedi à Sion.

Le cri des pères privés d'enfant

CHRISTINE SAVIOZ

«Beaucoup trop d'enfants ne voient pas leur papa pendant les fêtes de fin d'année. Nous nous mobilisons pour lutter là contre», a expliqué François Solleder, président du Mouvement de la condition paternelle Valais, samedi sur la place du Midi à Sion – une action similaire avait lieu en même temps à Martigny, lors de l'opération «Pères Noël Bleus». Avec plusieurs pères membres du mouvement, il s'est déguisé en Père Noël Bleu pour symboliser la tristesse des enfants ne pouvant fêter Noël avec leurs deux parents. «Quand un enfant est triste, le manteau du Père Noël



Les papas qui ne verront pas leurs enfants à Noël ont montré leur tristesse en remplaçant le rouge traditionnel du Père Noël par du bleu. LE NOUVELLISTE

« Si le couple se déchire, l'enfant est souvent pris en otage. »



FRANÇOIS SOLLEDER
PRÉSIDENT DU
MOUVEMENT DE LA
CONDITION
PATERNELLE VALAIS

vire au bleu. D'où cette action symbolique...» «Ce qu'on demande est simplement l'égalité, entre le papa et la maman», a ajouté Emmanuel Chassot, vice-président du mouvement valaisan. Si l'action était symbolique le week-end dernier – les papas ont distribué des flyers et des friandises aux passants – elle n'est que la pointe de l'iceberg des aides apportées par le mouvement paternel Valais aux papas séparés de leurs enfants, durant toute l'année. «Les problèmes des pères sont divers; certains papas ne supportent pas de ne voir leurs enfants qu'une fois chaque quinze jours et la moitié des vacances scolaires, comme c'est souvent le cas», a raconté François Solleder, D'autres pères n'ont même pas la possibilité de voir leurs enfants. «Il arrive souvent que le droit de visite ne

L'AVIS DE



CHRISTOPHE GERVAIS
PÈRE SÉPARÉ,
UN ENFANT

«Pour un homme, c'est le parcours du combattant»

«Pour un homme séparé, pouvoir voir son enfant est le parcours du combattant», lance d'emblée ce papa séparé, père d'une fille âgée aujourd'hui de 15 ans. «Cela fait quatre ans et demi que je me bats pour pouvoir passer des moments avec ma fille. J'ai l'impression qu'on n'écoute pas les papas. Je suis pour l'égalité des sexes, mais que cela se fasse dans tous les domaines, alors! Y compris pour les gardes des enfants. Ce week-end, je suis avec ma fille, mais le temps est calculé à la minute. Je ne dois surtout pas la ramener une minute en retard, sinon il y aura des représailles. C'est ma fille qui souffre de la situation tendue avec mon ex-femme. Elle veut voir son papa, sans que cela crée des drames.» **CSA**

soit pas respecté, car le couple est déchiré. L'enfant est alors pris en otage», selon François Solleder.

La solution du dialogue

Dans ces cas-là, les pères peuvent faire appel au Mouvement de la condition paternelle Valais. «Nous avons une personne qui prend les appels et ensuite, nous regardons ce que nous pou-

vons faire. Nous intervenons surtout par le dialogue», a ajouté François Solleder. Les membres du mouvement doivent cependant parfois calmer le papa, à l'esprit trop revanchard. «On essaie de pondérer ses propos, sa colère, on l'apaise et on lui propose une médiation avec son ex-femme.» Un médiateur est alors invité à recevoir les deux pa-



EMMANUEL CHASSOT
VICE-PRÉSIDENT
DU MOUVEMENT
DE LA
CONDITION
PATERNELLE
VALAIS

«Ce qu'on demande, c'est juste l'égalité»

Sur la place du Midi samedi à Sion, Emmanuel Chassot ne cessait de prôner le droit des papas séparés ou divorcés en ce qui concerne les enfants. «Ce qu'on demande, c'est juste l'égalité.» Emmanuel Chassot souhaite que les pères puissent, comme les mères, bénéficier de l'autorité parentale. «Tout à l'heure, une dame est venue nous voir en nous disant que son père avait obtenu sa garde il y a vingt-huit ans. C'est dommage de constater que c'est encore une exception de nos jours!»

Lui-même se bat depuis plus d'un an pour pouvoir voir ses enfants. «Je vis un divorce difficile où, comme souvent malheureusement, les enfants sont pris en otage. Je ne suis d'ailleurs pas au bout des procédures.» **CSA**

rents pour tenter de résoudre la situation. «Mais il faut que les deux parties soient d'accord. Ce qui n'est de loin pas toujours le cas», a encore remarqué François Solleder. Lui-même sait de quoi il parle. Après sa séparation avec sa première épouse, il n'a pas pu voir ses enfants plus qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

«J'aurais voulu m'investir plus, mais je n'ai pas pu. Je mène donc aujourd'hui mon combat pour d'autres papas. On essaie d'obtenir plus pour eux.» L'argument majeur du mouvement de la condition paternelle Valais est toujours le même: l'enfant a besoin de ses deux parents pour s'épanouir. «C'est vital pour son développement.» Même si Fran-

15 000 ENFANTS BALLOTTÉS ENTRE LEURS PARENTS CHAQUE ANNÉE

En Suisse, un mariage sur deux se termine par un divorce. Chaque année, environ 15 000 enfants se retrouvent ainsi ballottés entre leur père et leur mère. Beaucoup d'entre eux perdent même, à plus ou moins brève échéance, le contact avec le parent non gardien.

Les Pères Noël Bleus – une action commune dans le pays, menée par les associations défendant la condition paternelle – ont ainsi défilé dans toute la Suisse le week-end dernier. Les mouvements de la condition paternelle des différentes régions helvétiques s'engagent à:

- ☉ faire appliquer les droits de l'homme pour les enfants, les mères et les pères,
- ☉ faire inscrire dans la loi l'autorité parentale conjointe et un meilleur partage de la garde,
- ☉ promouvoir la médiation, si nécessaire sur l'ordre des autorités. ☉

çois Solleder est conscient que le mouvement n'obtient pas toujours des victoires. «Mais cela ne nous empêche pas de continuer à nous battre.»

Autorité parentale conjointe, ça avance

La situation semble cependant évoluer dans le bon sens. La preuve, le mois dernier, les conseillers fédéraux ont approuvé le message relatif à la révision du code civil prônant l'autorité parentale conjointe. «C'est une belle avancée pour nous, mais nous attendons les considérants de la loi avant de nous réjouir», a remarqué François Solleder.

Sentiment de joie modéré aussi pour Emmanuel Chassot: «Pour l'instant, l'obstruction au droit de visite n'est pas sanctionnée par la loi. C'est pareil pour le droit à l'information – par exemple, le papa a le droit de savoir si l'enfant est malade, a de mauvaises notes, etc. Cette clause est inscrite dans le code civil, mais pas encore dans le code pénal. Nous devons encore faire avancer les choses et défendre nos droits.» ☉

Renseignements sur le Mouvement de la condition paternelle Valais sur leur site à l'adresse: www.mcpvs.ch.

PUBLICITÉ

BREITLING for BENTLEY

BENTLEY GMT CHF 9950.-*



HORLOGERIE JOAILLERIE
CRANS Prestige
RUE DU PRADO 9 - CRANS-MONTANA

BREITLINGforBENTLEY.COM